

## T.D 04 : LE SYSTEME LMD (II)

### Objectifs :

6. L'ASSIDUITE AUX COURS ET AUX T.D
7. LES MODALITES D'EVALUATION
8. LES MODALITES DE PASSAGE

### CONTENUS :

#### 6. L'ASSIDUITE AUX COURS ET AUX T.D

##### 6.1. Le contrôle d'assiduité

**Article 19 :** La présence aux travaux dirigés, aux ateliers et aux travaux pratiques est obligatoire tout au long du semestre. L'enseignant responsable des travaux dirigés et/ou des travaux pratiques doit effectuer un contrôle d'assiduité pendant chaque séance, afin de tenir compte des absences lors du processus d'évaluation

##### 6.2. L'absence injustifiée pendant le contrôle continu

**Article 21 :** En cas d'absence justifiée lors de la séance des travaux dirigés ou des travaux pratiques ou des ateliers ou du contrôle continu, l'étudiant a droit à une séance de compensation, une seule fois, avant la période des examens de fin de semestre.

Dans le cas où l'étudiant est absent lors de la séance de compensation, il se verra attribuer la note de zéro à la séance concernée.

En cas d'absence injustifiée pendant le contrôle continu lors de la séance des travaux pratiques ou des ateliers, l'étudiant se verra attribuer une note de «zéro» dans ce cas.

##### 6.3. La justification d'absence

**Article 22 :** L'étudiant absent lors de la séance des travaux dirigés ou des travaux pratiques ou des ateliers doit soumettre une justification aux services du département dans les trois (3) jours suivant la date de son absence.

Le chef de département appose son visa sur la justification d'absence, en précisant la date de son dépôt, avant de l'envoyer au responsable de la matière ou de l'unité d'enseignement concernée, tout en conservant le document de justification dans le dossier pédagogique de l'élève.

##### 6.4. Les critères justifiant l'absence

**Article 23 :** L'absence est justifiée dans les cas suivants :

- Décès d'ascendants, descendants ou parents ; ,
- le mariage concerné,
- le congé de paternité ou de maternité de l'intéressé,
- la maladie de l'intéressé,
- l'affectation ou la convocation officielle.

Tous les autres cas sont soumis à la discrétion du chef du département. Les absences susmentionnées sont justifiées par des pièces délivrées par les services habilités.

## 7. LES MODALITES D’EVALUATION

### 7.1. Les formes d’évaluation

**Article 24 :** L’étudiant est évalué chaque semestre et le passage chaque année. L’évaluation prend la forme d’un contrôle continu ou d’un examen final les deux, précisé dans le parcours de formation.

L’évaluation, sous ses diverses formes, devra viser à vérifier les capacités et les compétences de l’étudiant, en particulier dans les domaines de la synthèse, de l’analyse et de sens critique.

#### 7.1.1. Exemples de formes d’évaluation (dept fr)

Semestre 1										
Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS (15 semaines)	Autre*	Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 1.1 Crédits : 8 Coefficient : 4	<del>Compréhension et expression écrites 1<sup>1</sup></del>	4	2		3h00		45h00	55h00	50%	50%
	Compréhension et expression orales 1 <sup>2</sup>	4	2		3h00		45h00	55h00	50%	50%
U E Méthodologique Code : UEM 1.1 Crédits : 9 Coefficient : 5	Techniques du travail universitaire 1	4	2		3h00		45h00	55h00	50%	50%
	<del>Lecture et étude de textes 1</del>	4	2		3h00		45h00	55h00	100%	
	TIC et e-Learning	1	1		1h00		15h00	10h00	100%	

### 7.2. Les contenus des évaluations

**Article 26 :** L’évaluation de l’étudiant comprend:

- Cours,
- Travaux dirigés,
- Travaux pratiques,
- Ateliers,
- Sorties sur le terrain,
- Stages pratiques,
- Travail individuel

### 7.3. Les contenus de l’évaluation continue

**Art. 21 :** La moyenne des notes des travaux dirigés est calculée à partir des notes d’évaluation de l’étudiant. Ces évaluations peuvent être organisées sous la forme d’exposés, d’interrogations écrites, de devoirs à domicile, de travail personnel, etc. La pondération de ces éléments est laissée à l’appréciation de l’équipe pédagogique.

### 7.4. Les sessions d’examen

**Article 28 :** Deux sessions d’examen sont organisées, au titre de chaque semestre, comme suit : une première session appelée session ordinaire et une deuxième session appelée session de rattrapage, cette dernière doit être organisée après les délibérations annuelles des sessions ordinaires.

## 7.5. Les règles de déroulement d'un examen

« Art. 30 : Le déroulement de chaque épreuve est soumis aux règles ci-dessous :

- aucun étudiant n'est autorisé à passer une épreuve s'il arrive trente (30) minutes après la distribution du sujet de l'épreuve ;
- l'étudiant doit présenter sa carte d'étudiants avant le début de chaque épreuve ;
- aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen pendant la demi-heure qui suit la distribution du sujet d'examen ;
- l'étudiant qui quitte la salle d'examen, une fois sa copie remise, n'a pas le droit d'y accéder à nouveau ;
- cependant pour une raison impérieuse, l'étudiant peut demander une sortie momentanée, il doit alors être accompagné d'un enseignant surveillant.
- pour le bon déroulement de l'examen, chaque étudiant doit s'équiper de tout le matériel requis.
- l'utilisation du téléphone cellulaire ou de toute autre accessoire multimédia par les étudiants est strictement interdite durant toute la durée de l'épreuve ;
- l'émargement du procès-verbal par les enseignants surveillants et de liste de présence par les étudiants est obligatoire ;
- la remise de copie de l'étudiant aux enseignants surveillants est obligatoire, même si celle-ci ne comporte aucune réponse à l'examen ;
- le respect par l'étudiant de toutes les directives émises par les enseignants surveillants.

Tout manquement aux règles citées ci-dessus expose l'étudiant à sa traduction en conseil de discipline ».

## 7.6. L'examen de remplacement

**Article 32 :** En cas d'une des absences justifiées précisées par l'article 23 de cet arrêté, l'étudiant concerné bénéficie d'un examen de remplacement. En cas d'échec à cet examen remplacement, il est autorisé à participer aux examens de la session de rattrapage.

L'examen de remplacement, doit se dérouler obligatoirement, avant l'organisation des examens de rattrapage. En cas d'absence injustifiée de l'étudiant à la session ordinaire, il se verra attribuer la note de zéro (00)00 à l'examen concerné et il est autorisé à participer à l'examen de rattrapage, dans la matière concernée.

## 7.7. La participation à un examen de rattrapage (cas d'un étudiant exclu dans une matière)

**Article 33 :** L'étudiant qui est exclu d'une matière ou d'une unité d'enseignement, pour des raisons disciplinaires, n'a pas le droit d'obtenir une note dans cette matière ou dans cette unité, il n'a pas non plus le droit de participer à la session de rattrapage de cette matière ou de cette unité.

Dans ce cas, la moyenne semestrielle n'est pas calculée et l'étudiant conserve les matières et les unités acquises.

## 7.8. La séance de consultation des copies d'examen

**Article 36 :** L'enseignant, en coordination avec les services pédagogiques compétents, doit organiser une séance afin de permettre aux étudiants de consulter leurs copies, avant de remettre les notes finales au chef du département en vue des délibérations.

La consultation des copies est un droit garanti aux étudiants pour les examens de la session ordinaire seulement, et non pas pour les copies des examens de la session de rattrapage.

### 7.9. Le droit de recours

**Article 46 :** En cas d'erreur résultant lors de la saisie des notes ou lors du calcul de la moyenne, l'étudiant peut introduire un recours auprès du chef de département dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrables après la publication du procès-verbal des délibérations finales. Après ce délai, aucun recours ne sera pris en compte.

### 7.10. Le système de compensation

**Art 29 :** La compensation s'applique :

- A l'unité d'enseignement : Elle permet l'acquisition de l'unité d'enseignement par le calcul de la moyenne des notes des matières qui la constituent, affectées de leurs coefficients respectifs. L'unité d'enseignement acquise par compensation emporte les crédits qui lui sont affectés.

- Au semestre : Elle permet l'acquisition du semestre par le calcul de la moyenne des notes des unités d'enseignement qui le composent, affectées de leurs coefficient respectifs. Le semestre acquis par compensation emporte les trente (30) crédits qui lui sont affectés.

- A l'année, (L<sub>1</sub>, L<sub>2</sub> et L<sub>3</sub>) : Elle permet l'acquisition de l'année par le calcul de la moyenne des notes des unités d'enseignement qui la composent, affectées de leurs coefficients respectifs. L'année acquise par compensation emporte les soixante (60) crédits qui lui sont affectés.

#### 7.10.1. Exemples de compensation (départ. fr.)

**Compensation au sein de la matière** →

Note de contrôle continu (T.D)	Note de l'examen	Moyenne de la matière
08	13	10,5

**Compensation au sein de l'unité d'enseignement** →

Deuxième Semestre					Année L1					
Unité d'Enseignement (U.E)					Matière(s) constitutive(s) de l'unité d'enseignement				Résultats obtenus	
Code	Intitulé	Nature	Crédits	Coef.	Intitulé(s)	Crédits	Coef.	Matières	U.E	
UE212	Unité Fondamental 22	Fondamental	8.00	4	PHONETIQUE	2.00	1	11.50	2.00	14
					LINGUISTIQUE	2.00	1	8.75	4.00	14
					GRAMMAIRE	4.00	2	11.00	4.00	14
10.56										

**Compensation au sein du semestre** →

Code	Intitulé	Nature	Crédits	Coef.	Intitulé(s)	Crédits	Coef.	Matières	U.E
UE12	Unité Découverte2	Découverte	2.00	1	SCES SOCIALES	2.00	1	13.00	2.00
ue13	Unité fondamentale13	Fondamental	4.00	2	CIVILISATION	2.00	1	12.75	2.00
					Littératures de la langue 2	2.00	1	13.75	2.00
UE21	Unité Fondamental 21	Fondamental	10.00	6	expression écrite2	6.00	4	11.00	6.00
					expression orale	4.00	2	11.75	4.00
UE212	Unité Fondamental 22	Fondamental	8.00	4	PHONETIQUE	2.00	1	12.50	2.00
					LINGUISTIQUE	2.00	1	11.00	2.00
					GRAMMAIRE	4.00	2	13.75	4.00
UE23	Unité Méthodologique2	Méthodologique	4.00	1	T.T.U	4.00	1	5.00	4.00
UE24	Unité Transversal2	Transversal	2.00	1	ANGLAIS S2	2.00	1	12.25	2.00
11.68									

**Compensation au sein de l'année** →

<b>Moyenne du semestre S1: 9.59</b>	<b>Moyenne du semestre S2: 11.68</b>	<b>Moyenne annuelle L1: 10.64</b>
-------------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------

**Moyenne du semestre S2: 11.68**      **Crédits obtenus au semestre S2: 30.00**

## 8. LES MODALITES DE PASSAGE

### 8.1. Les modalités de passage de la L01 à L02

« Art. 52 : Le passage de la première à la deuxième année de licence est validé si l'étudiant a acquis :

- soit les deux premiers semestres du cursus de formation (60 crédits), avec ou sans compensation ;
- soit trente (30) crédits au minimum entre les deux semestres. Dans ce cas, l'étudiant est admis avec dettes ».

### 8.2. Les modalités de passage de la L02 à L03

« Art. 53 : Le passage de la deuxième à la troisième année de licence est acquis si l'étudiant a obtenu :

- soit les quatre premiers semestres du cursus de formation (120 crédits), avec ou sans compensation ;
- soit quatre-vingt-dix (90) crédits au minimum. Dans ce cas, l'étudiant est admis avec dettes ».

### 8.3. Exemples de cas d'admission ou d'ajournement

#### 8.3.1. Le cas de l'étudiant Farid

Unité d'Enseignement (U.E)						Matière(s) constitutive(s) de l'unité d'enseignement							
Nature	Code Ue	Crédit	Coef	Moy	Créd	Intitulé(s)			Créd	Coef	Moy	Créd	Sess
U.E.F	H00F0001S1	8	4	10.5	8	Compréhension et expression orale 1			4	2	10.0	4	N
						Compréhension Et Expression Ecrite 1			4	2	11.0	4	N
						Initiation à la linguistique 1 (concepts)			2	1	9.25	0	N
U.E.F	H00F0002S1	8	4	11.5	8	Phonétique Corrective et Articulatoire 1			2	1	13.0	2	N
						Grammaire De La Langue d'Etude 1			4	2	11.88	4	N
U.E.F	H00F0003S1	4	2	11.63	4	Culture(s) \ Civilisation (s) De La langue 1			2	1	10.0	2	N
						Initiation aux textes Littéraires			2	1	13.25	2	N
U.E.M	H00M0001S1	6	3	12.33	6	Techniques du Travail Universitaire 1			4	2	11.0	4	N
						Etude de textes			2	1	15.0	2	N
U.E.D	H00D0001S1	2	1	10.0	2	Sciences Sociales Et Humaines 1			2	1	10.0	2	N
U.E.T	H00T0001S1	2	1	11.5	2	Langue (s) étrangère (s) 1			2	1	11.5	2	N
Moyenne du Semestre 1 :					<b>11.32</b>	Crédits du Semestre 1 :					<b>30</b>		
U.E.F	H00F0001S2	8	4	12.5	8	Compréhension Et Expression Ecrite 2			4	2	13.0	4	N
						Compréhension et expression orale 2			4	2	12.0	4	N
						Initiation à la linguistique 2 (concepts)			2	1	4.75	0	N
U.E.F	H00F0002S2	8	4	11.94	8	Phonétique Corrective et Articulatoire 2			2	1	11.5	2	N
						Grammaire De La Langue d'Etude 2			4	2	15.75	4	N
U.E.F	H00F0003S2	4	2	11.5	4	Littératures De La Langue d'Etude 2			2	1	11.5	2	N
						Culture(s) \ Civilisation (s) De La langue 2			2	1	11.5	2	N
U.E.M	H00M0001S2	6	3	4.5	2	Etude de textes2			2	1	13.5	2	N
						Techniques du Travail Universitaire 2			4	2	0.0	0	N
U.E.D	H00D0001S2	2	1	0.0	0	Sciences Sociales Et Humaines 2			2	1	0.0	0	N
U.E.T	H00T0001S2	2	1	16.5	2	Langue (s) étrangère (s) 2			2	1	16.5	2	N
Moyenne du Semestre 2 :					<b>10.05</b>	Crédits du Semestre 2 :					<b>30</b>		
N: Session Normale R: Session													
Moyenne	<b>10.69</b>	Total des crédits cumulés pour l'année:				<b>60</b>	Total des crédits cumulés dans le cursus:				<b>60</b>		

Quelle est la décision du jury concernant l'étudiant Farid?

1. Admis: (sans dettes)
2. Admis: (avec dettes)
3. Refaire l'année (répétitif)

### 8.3.2. Le cas de l'étudiante Karima

مواد الوحدات التعليمية					الوحدة التعليمية								
دورة	رمحل	معدل	معدل	رصيد	التسمية	دورة	رمحل	معدل	معدل	رصيد	رمز الوحدة	الوحدة	
ع	4.0	10.25	2.0	4.0	Comprehension et expression écrite 3	!	04	8.13	4.0	08	H00F0001S3	U.E.F	
!	0.0	6.0	2.0	4.0	Comprehension et expression orale 3	!	04	8.13	4.0	08	H00F0001S3	U.E.F	
!	0.0	7.5	1.0	2.0	Introduction à la linguistique 3	!	06	9.63	4.0	08	H00F0002S3	U.E.F	
ع	2.0	11.0	1.0	2.0	Phonétique correctrice et articulatoire 3	!	06	9.63	4.0	08	H00F0002S3	U.E.F	
ع	4.0	10.0	2.0	4.0	Grammaire de la langue d'étude 3	!	00	2.5	2.0	04	H00F0003S3	U.E.F	
!	0.0	5.0	1.0	2.0	Littérature de la langue d'étude 3	!	00	2.5	2.0	04	H00F0003S3	U.E.F	
ع	0.0	0.0	1.0	2.0	Culture et civilisation de la langue 3	!	00	2.83	3.0	06	H00M0001S3	U.E.M	
ع	0.0	3.0	2.0	4.0	Technique du travail universitaire 3	!	00	2.83	3.0	06	H00M0001S3	U.E.M	
!	0.0	2.5	1.0	2.0	Etude de textes 3	ع	02	10.5	1.0	02	H00D0001S3	U.E.D	
ع	2.0	10.5	1.0	2.0	Initiation à la traduction 3	ع	02	13.5	1.0	02	H00F0004S3	U.E.F	
ع	2.0	13.5	1.0	2.0	Langues étrangères 3	ع	02	13.5	1.0	02	H00F0004S3	U.E.F	
7.24 : معدل السداسي الثالث					14	رصيد السداسي الثالث :					الإشرافية		دورة :
ع	4.0	10.0	2.0	4.0	Comprehension et expression écrite 4	ع	04	5.75	4.0	08	H00F0001S4	U.E.F	
ع	0.0	1.5	2.0	4.0	Comprehension et expression orale 4	ع	04	5.75	4.0	08	H00F0001S4	U.E.F	
ع	0.0	0.0	1.0	2.0	Introduction à la linguistique 4	ع	02	5.06	4.0	08	H00F0002S4	U.E.F	
ع	0.0	5.0	2.0	4.0	Grammaire de la langue d'étude 4	ع	02	5.06	4.0	08	H00F0002S4	U.E.F	
ع	2.0	10.25	1.0	2.0	Phonétique correctrice et articulatoire 4	ع	00	2.5	2.0	04	H00F0003S4	U.E.F	
ع	0.0	5.0	1.0	2.0	Culture et civilisation de la langue 4	ع	00	2.5	2.0	04	H00F0003S4	U.E.F	
ع	0.0	0.0	1.0	2.0	Littérature de la langue d'étude 4	ع	00	3.33	3.0	06	H00M0001S4	U.E.M	
ع	0.0	2.0	2.0	4.0	Technique du travail universitaire 4	ع	00	3.33	3.0	06	H00M0001S4	U.E.M	
ع	0.0	6.0	1.0	2.0	Etude de textes 4	ع	00	0.0	1.0	02	H00D0001S4	U.E.D	
ع	0.0	0.0	1.0	2.0	Initiation à la traduction 2	ع	00	0.0	1.0	02	H00D0001S4	U.E.D	
ع	0.0	0.0	1.0	2.0	Langue(s) étrangère(s)	ع	00	0.0	1.0	02	H00T0001S4	U.E.T	
3.88 : معدل السداسي الرابع					06	رصيد السداسي الرابع :					المالية		دورة : ع
7.24 : معدل السداسي الثالث					14	رصيد السداسي الثالث :					الإشرافية		دورة :
3.88 : معدل السداسي الرابع					06	رصيد السداسي الرابع :					المالية		دورة : ع
قرار لجنة المداولات : راسب (5)					5.56	المعدل السنوي : 20					الرصيد في الطور الدراسي : 64		ع: دورة عالية : دورة إشرافية

Quelle est la décision du jury concernant l'étudiante Karima?

1. Admise: (sans dettes)
2. Admise: (avec dettes)
3. Refaire l'année (répétitive)

### 8.3.3. Le cas de l'étudiant Mohamed

Unité d'Enseignement (U.E)						Matière(s) constitutive(s) de l'unité d'enseignement							
Nature	Code Ue	Crédit	Coef	Moy	Créd	Intitulé(s)			Créd	Coef	Moy	Créd	Sess
U.E.F	H00F0001S1	8	4	6.25	0	Comprehension Et Expression Ecrite 1			4	2	6.75	0	N
						Comprehension et expression orale 1			4	2	5.75	0	R
						Grammaire De La Langue d'Etude 1			4	2	10.25	4	R
U.E.F	H00F0002S1	8	4	9.0	4	Initiation à la linguistique 1 (concepts)			2	1	7.5	0	R
						Phonétique Correctrice et Articulatoire 1			2	1	8.0	0	R
U.E.F	H00F0003S1	4	2	4.75	0	Initiation aux textes Littéraires			2	1	7.25	0	R
						Culture(s) \ Civilisation (s) De La langue 1			2	1	2.25	0	N
U.E.M	H00M0001S1	6	3	10.17	6	Techniques du Travail Universitaire 1			4	2	10.0	4	N
						Etude de textes			2	1	10.5	2	N
U.E.D	H00D0001S1	2	1	10.0	2	Sciences Sociales Et Humaines 1			2	1	10.0	2	N
U.E.T	H00T0001S1	2	1	15.25	2	Langue (s) étrangère (s) 1			2	1	15.25	2	N
Moyenne du Semestre 1 : 8.42						Crédits du Semestre 1 : 14							
U.E.F	H00F0001S2	8	4	9.75	4	Comprehension et expression orale 2			4	2	9.0	0	N
						Comprehension Et Expression Ecrite 2			4	2	10.5	4	R
						Grammaire De La Langue d'Etude 2			4	2	10.25	4	R
U.E.F	H00F0002S2	8	4	9.5	6	Initiation à la linguistique 2 (concepts)			2	1	11.25	2	R
						Phonétique Correctrice et Articulatoire 2			2	1	6.25	0	R
U.E.F	H00F0003S2	4	2	10.63	4	Culture(s) \ Civilisation (s) De La langue 2			2	1	11.25	2	R
						Littératures de La Langue d'Etude 2			2	1	10.0	2	N
U.E.M	H00M0001S2	6	3	10.75	6	Techniques du Travail Universitaire 2			4	2	10.75	4	N
U.E.D	H00D0001S2	2	1	0.0	0	Sciences Sociales Et Humaines 2			2	1	0.0	0	N
U.E.T	H00T0001S2	2	1	14.0	2	Langue (s) étrangère (s) 2			2	1	14.0	2	N
Moyenne du Semestre 2 : 9.63						Crédits du Semestre 2 : 22							
N: Session Normale R: Session													
Moyenne	9.03	Total des crédits cumulés pour l'année:			36	Total des crédits cumulés dans le cursus:			36				

Quelle est la décision du jury concernant l'étudiant Mohamed?

1. Admis: (sans dettes)
2. Admis: (avec dettes)
3. Refaire l'année (répétitif)